



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FÉVRIER 2022 À 18H30

Salle du conseil – Hôtel de ville

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON,
M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE,
M. Rachid CHELBI, Adjoints,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe
DUCHAUSOY, Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Martine GRUY, Sylvie HÉLOIR, MM Jean-Pierre BOIMARE, M. Richard DENOUN, M. Cédric
MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

Mme Anne-Marie TRÉPÉ qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER ;
Mme Véronique FLANDRE qui a donné procuration à Mme Sylvie HÉLOIR ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR ;
M. Harold DUBUISSON qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
Mme Sylvie DELÉPINE qui a donné procuration à M. Cédric MOMPACH.

Était absente :

Mme Florence CAILLEUX.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe
DUCHAUSOY a été nommé Secrétaire de Séance et Mme Christine RUELLOUX comme auxiliaire de
séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES, DES VMC ET DES GROUPES D'EXTRACTION - DALKIA - AVENANT 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 et tout document associé,
avec la société DALKIA.

Les redevances globales sont modifiées comme suit :

Redevance P1 annuelle 123 991,62 euros HT /an

Redevance P2 annuelle 36 436,00 euros HT /an
 Redevance P3 annuelle 49 254,00 euros HT /an

Soit :

Moins-value P1 annuelle..... -9 417,67 euros HT /an
 Moins-value P2 annuelle -1 166,00 euros HT /an
 Moins-value P3 annuelle - 721,00 euros HT /an

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour la modification des cibles et à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la suppression du centre de loisirs maternel. Il se poursuivra jusqu'à la fin du contrat en cours soit le 30 juin 2022.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

2. URBANISME

2.1 DOCUMENTS D'URBANISME

DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES-SŒURS (CCVS).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **CONSIDÈRE QUE** conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi ;
- **PREND ACTE** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD portant sur l'élaboration du PLUi ;
- **DIT QUE** la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

CONVENTION DE SERVITUDES PARCELLES ZB N°50 – 54 ET 55 - ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE la convention de servitudes à intervenir entre la Ville et ENEDIS** pour implanter à demeure, sur les parcelle cadastrées n°50-54 et 55- Section ZB, propriétés de la commune, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 49 mètres ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

RAPPORT DANS LE CADRE DU DÉBAT DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux ;
- **PREND ACTE** du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4.2 PERSONNELS CONTRACTUELS

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, tous les postes permanents de catégorie A, B et C du tableau des effectifs pourront être pourvus par un agent contractuel selon les dispositions prévues aux articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans les conditions susmentionnées ;
- **AUTORISE, M. le Maire** ou son représentant, dans les conditions susmentionnées, à recruter des agents contractuels
 - Pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels occupant un emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles ;
 - Pour des besoins occasionnels ou saisonniers ;
 - Dans le cadre de contrats de projet ;
- **ABROGE** la délibération antérieure n° 2012/096 du 3 juillet 2012 relative aux recours d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER À BIEN UN PROJET ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi non permanent à temps non complet (17,5/35^e) au sein des services de la collectivité, relevant de la catégorie hiérarchique A**, sur la base du grade d'attaché territorial, afin de mener à bien le projet de revitalisation de la commune au travers du dispositif « Petites villes de demain » ;
- **PREND ACTE** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée minimum de 18 mois, renouvelable dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 années ;
- **DIT** que la rémunération de l'agent contractuel s'établira sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, grade relevant de la catégorie hiérarchique A ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions et à procéder au recrutement de l'agent.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

COMPTE DE GESTION 2021 – VILLE LE TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE**, que le Compte de Gestion, dressé pour l'Exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

COMPTE DE GESTION 2021 – CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS » ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE**, que le Compte de Gestion, dressé pour l'Exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

COMPTE DE GESTION 2021 – PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE**, que le Compte de Gestion, dressé pour l'Exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – VILLE LE TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021, du budget VILLE DU TRÉPORT qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2021	:	12 312 065.91€
Recettes	2021	:	16 174 178.82€
Excédent antérieur reporté :			3 348 010.80€

INVESTISSEMENT

Dépenses	2021	:	4 983 516.89€
Recettes	2021	:	4 989 737.49€
Déficit antérieur reporté		:	784 065.83 €
Restes à réaliser Dépenses		:	5 641 299.78€
Restes à réaliser Recettes		:	1 820 446.66€

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	23
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS » ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget Camping Municipal Les Boucaniers et aires de camping-cars qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2021	:	723 133.57€
Recettes	2021	:	1 081 942.02€
Excédent antérieur reporté :			20 718.32€

INVESTISSEMENT

Dépenses	2021	:	172 070.23€
Recettes	2021	:	226 683.78€
Déficit antérieur reporté :			96 560.30€

Restes à réaliser Dépenses : 8 749.00€

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget STATIONNEMENT qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2021	:	68 480.59€
Recettes	2021	:	117 357.41€
Excédent antérieur reporté :			83 463.93€

INVESTISSEMENT

Dépenses	2021	:	12 885.04€
Recettes	2021	:	20 601.52€
Excédent antérieur reporté :			40 008.75€

Restes à réaliser Dépenses : 61 473.34€

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	23	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	23
		Contre :	0
Abstention :		0	

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 de la façon suivante, sur le budget principal de la VILLE :

✓	Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	: 4 598 698.35€
✓	Excédent de fonctionnement reporté	R002	: 2 611 425.36€
✓	Déficit d'investissement reporté	D001	: 777 845.23€

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – CAMPING MUNICIPAL ET AIRES DE CAMPING-CARS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AFFECTE les résultats de l'Exercice 2021 de la façon suivante, sur le budget Camping municipal Les Boucaniers :

✓	Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	:	50 695.75€
✓	Excédent de fonctionnement reporté	R002	:	328 831.02€
✓	Déficit d'investissement reporté	D001	:	41 946.75€

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AFFECTE les résultats de l'Exercice 2021 de la façon suivante, sur le budget Stationnement :

✓	Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	:	13 748.11€
✓	Excédent de fonctionnement reporté	R002	:	118 592.64€
✓	Excédent d'investissement reporté	R001	:	47 725.23€

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉBAT des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet et présenté en détail lors de la commission plénière en date du 14 février 2022 ;
- APPROUVE les orientations budgétaires ;
- TRANSMET la délibération au Préfet de Seine-Maritime ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, que le rapport, dans les conditions réglementaires, sera mis à disposition du public sur le site Internet de la commune du Tréport et consultable en mairie.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.3 EMPRUNT

ACCORD DE PRINCIPE POUR GARANTIE D'EMPRUNT - SODINEUF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe pour garantir les emprunts contractés par SODINEUF, à hauteur de 50%, sous réserve des caractéristiques financières de l'emprunt et de son tableau d'amortissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'AST FULL CONTACT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VERSE** à l'AST Full Contact, une subvention à titre exceptionnel d'un montant de **1 020€**.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE DU TRÉPORT – DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME POUR L'OPÉRATION « RECONSTRUCTION DE L'ESTACADE EST » - PORT DU TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Département de Seine-Maritime.

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

7.10 DIVERS

BUDGET VILLE – CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la créance irrécouvrable d'un montant de **1 409.80 €** sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE** que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte **6542** (créances éteintes).

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	6
	Votants	26
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstention :		0

REMBOURSEMENT DES BILLETS DE SPECTACLES EN RAISON D'ANNULATIONS LIÉES À LA COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCÈDE au remboursement de tous billets de spectacles** aux personnes qui en auront fait la demande par écrit auprès du service culturel, accompagnée d'un RIB au nom de la personne ayant fait l'acquisition des billets, ainsi que les billets non utilisés. Si les billets ont été détruits ou perdus, la demande devra indiquer précisément le nom du spectacle, le nombre et le tarif des billets achetés, pour contrôle par le service Culturel.
Les personnes ayant acheté les billets auprès du distributeur France Billets via les réseaux FNAC, CARREFOUR ou tout autre partenaire, s'adresseront directement à France Billets pour obtenir le remboursement,
- **AUTORISE, M. le Maire ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.3 VOIRIE

CONTESTATION DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES FORMULÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRENDRE ACTE DU RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES FORMULÉS PAR LES USAGERS AYANT CONTESTÉ UN FPS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

7- FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :**

OPERATION	TOTAL INVESTISSEMENTS 2021	25%
151	223 296,00	55 824,00

175	123 018,00	30 754,50
197	6 360,00	1 590,00
261	114 800,00	28 700,00
289	604 813,00	151 203,25
290	1 119 921,00	279 980,25
309	117 787,00	29 446,75
314	294 404,00	73 601,00
321	237 906,00	59 476,50
322	105 579,00	26 394,75
323	86 775,00	21 693,75
327	37 680,00	9 420,00
340	85 337,00	21 334,25
350	25 266,00	6 316,50
351	37 535,00	9 383,75
352	266 963,00	66 740,75
354	33 457,34	8 364,34
355	33 041,00	8 260,25
357	120 984,00	30 246,00
358	264 000,00	66 000,00
359	12 580,00	3 145,00
364	33 269,00	8 317,25
369	2 794,00	698,50
372	16 488,00	4 122,00
373	68 769,00	17 192,25
374	1 821,66	455,42
376	118 896,00	29 724,00
380	2 306 575,00	576 643,75
381	192 000,00	48 000,00
394	149 307,00	37 326,75
400	40 000,00	10 000,00
409	51 160,00	12 790,00
410	250 000,00	62 500,00
414	59 256,82	14 814,21
418	1 592 899,00	398 224,75
421	26 799,00	6 699,75
423	18 230,00	4 557,50
424	30 000,00	7 500,00
426	300 000,00	75 000,00
428	346 859,00	86 714,75

Cette délibération abroge la délibération n°2021/142.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

**AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET
CAMPING ET AIRES DE CAMPING-CARS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :**

Articles	BP 2021	Plafond des crédits autorisés 25%
2051	3 500.00	875.00
2153	15 093.00	3 773.25
2188	5 185.00	1 296.25

Cette délibération abroge la délibération n°2021/143.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

**AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 – BUDGET
STATIONNEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :**

Articles	BP 2021	Plafond des crédits autorisés 25%
2153	4 750.00	1 187.50
2188	119 108.73	29 777.18

Cette délibération abroge la délibération n°2021/144.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	6	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

QUESTIONS ORALES

La séance est levée à 21h00.



Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le **17 FEV. 2022**